



**COMPTE RENDU  
du Comité Syndical  
du 15 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Marc HERVE, madame Sandrine ROL

Pouvoir : de M. Mangelinck à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Valérie FAUCHEUX, Messieurs Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Joël SIELLER, André LEFEUVRE, Luc Mangelinck

Assistaient également : Monsieur Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Monsieur Jean-Jacques LEON Comptable Public, Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 04 octobre 2019

**ORDRE DU JOUR**

**Le Mardi 15 octobre 2019 à 14h30  
2d, allée Jacques FRIMOT 35 000 RENNES**

L'ordre du jour est le suivant :

- N°1 Approbation du compte rendu du comité du 18 juin 2019
- N°2 Désignation d'un secrétaire de séance
- N°3 Délégations du Président et du bureau
- N°4 Bilan du stage sur les économies d'eau et suites à donner
- N°5 Décisions modificatives
- N°6 Modifications du programme d'opérations
- N°7 Assurance statutaire
- N°8 Fixation du montant de la surtaxe départementale et du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2020
- N°9 Attribution marchés publics et suite à donner : diagnostic des forages AEP d'Ille-et-Vilaine
- N°10 Signature des contrats de bassins versants par le SMG35
- N°11 Information sur l'avancement du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique
- N°12 Point d'information sur la dette prise en charge par le SMG35
- N°13 Questions diverses

Il est 14h41

## N°19/10/01 Approbation du compte rendu du comité du 18 juin 2019

Le compte rendu du 28 février 2019 est validé à l'unanimité

## N°19/10/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Marc Hervé est désigné comme secrétaire de séance.

## N°19/10/03 Délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Bureau et le Président se sont prononcés et ont signé les marchés et conventions suivants durant la période du 18 juin 2019 au 4 octobre 2019 :

### ***Les décisions du Bureau syndical (délibération du bureau en date du 1/10/2019)***

- Restructuration usine de Villejean2 (C.E.B.R.) - avenants 1 à 4 lot 2 : La participation du SMG35 portera sur les montants supplémentaires de 210 468 €. Le montant sera inscrit ultérieurement au programme d'opérations
- Nouveau réservoir à Blanche-Roche à St-Jouan-les-Guérets (Eau du Pays de Saint-Malo). Au stade Avant-projet, le SMG35 prévoit de financer la moitié du coût des cuves de stockage, ainsi que la totalité du groupe de pompage destiné à la sécurisation de l'usine de Plerguer. Les coûts communs aux 2 ouvrages (VRD, installations) seront financés au prorata.

### ***Les délégations du président***

#### Financement SMP

Avenant n°3 usine Pont Juhel (SMPBC) : Le Président a accordé une participation sur un montant de travaux supplémentaires de 26 849,38 € (à 30% soit 8 055€) sur 32 979,38 € demandés par le SMPBC.

#### Marchés et conventions

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 5 juin au 4 octobre 2019 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
09 et 10 2019	Paiement des propriétaires des parcelles AVA (servitude amiable)	Propriétaires parcelles canalisation AVA	1,1 € / mètre linéaire
20/6 et 12/7/2019	Recours AVA- devis	Coudray	4940 €
20/06/2019	Reproduction rapport activité	Cloître	508,80€
22/06/2019	Logotype voiture	ADA	183,30€
11/7/2019	Expertise juridique sur les financements des BV	Coudray	807 €
27/08/2019	Pot Signature convention AVA	Monsieur M	246 €
29/08/2019	Publicité marchés juridique et logiciel gestion ressources	Medialex	120 €
05/09/2019	Avis décès M. Prodhomme	Goupil	118 €
27/09/2019	Etude juridique et statutaire	Coudray	11 400 €

Personnel :

Date	Type de contrat
	Un congé maladie ordinaire a été requalifié en Congé Longue durée à compter du 1 mars
	Signature d'un contrat avec le CDG pour un renfort administratif à 60% jusqu'au 31/12/2019
	Retour à 100% d'un agent

Le comité prend acte des décisions prises.

### **N°19/10/04 Bilan du stage sur les économies d'eau et suites à donner**

Monsieur Fauvel explique que conformément aux décisions prises par la commissions ressource un stage a été mené durant 6 mois au SMG35 par Mme Jeanne Pailler, une étudiante en mastère « analyse des politiques publiques » à Rennes 2. Ce stage a porté sur l'inventaire et l'analyse des politiques menées en matière d'économie d'eau potable en Ile-et-Vilaine et au-delà.

Monsieur Deconchy informe que Mme Pailler ne sera pas présente pour présenter son rapport et donc il se propose de le présenter.

Il explique qu'on constate une augmentation constante de la consommation d'eau depuis 2013. Monsieur Trouslard indique qu'il n'existe pas d'écart substantiel entre les secteurs ruraux et urbains.

L'inventaire des actions menées est classifié en 5 grands thèmes :

- Les particuliers
- Les collectivités
- Les agriculteurs
- Les commerçants et artisans
- Les industriels

Après analyses des différentes actions menées, les résultats laissent apparaitre :

- pour les particuliers en matière d'économie d'eau : le KIT Hydro éco serait le plus probant. Cette action a déjà été étudiée dans le département de la Gironde et le résultat était très positif,
- pour les collectivités : la nécessité de les accompagner afin de mettre en place une équipe pour établir un diagnostic et élaborer une stratégie d'intervention
- Les agriculteurs : nécessité de développer une meilleure visibilité sur les pratiques et notamment en période critique. Créer un support expliquant la bonne gestion des forages.
- Artisans commerçants : établir un diagnostic personnalisé ainsi qu'un suivi. Valoriser un label de bonne pratique.
- Les Industriels : l'incitation tarifaire semble être une mesure permettant de faire évoluer les process industriels.

Monsieur Boivent indique que sur son secteur, ils ont proposé de mettre en place la télé-relève des compteurs mais cette installation est trop onéreuse. Monsieur Nadesan intervient et précise que grâce à la télé relève le CHU de Rennes a permis de détecter une grosse fuite d'eau. Monsieur Ohier précise que certains lotissements ont inscrit dans leur règlement les économies d'eau.

Monsieur Fauvel indique que la commission ressource proposera un plan d'action pour le SMG et définira les acteurs potentiels pouvant être accompagnés. Il remercie Mme Pailler pour ce travail intéressant.

### 19/10/05 Décisions modificatives

Monsieur Fauvel explique qu'une modification de montant sera apportée sur la DM2, et que Monsieur le Payeur départemental souhaiterait qu'une nouvelle décision modificative soit proposée au comité afin de régulariser la plus-value réalisée lors de la vente en 2018 de la C3.

#### **DM n°1 : Régularisation Amortissement Année 2019 du au prorata temporis**

Lors du premier semestre, le SMG35 a payé divers éléments de logiciel comptable, de mobilier et de matériel informatique pour un montant total de 2 320,60 €. Les amortissements doivent être inscrits pour l'année 2019. Il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

##### **En Fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 2 320,60€	
Article 022- dépenses imprévues	- 2 320,60€	

##### **En Investissement :**

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 2 320,60 €	
Article 2805 - Logiciel		+ 1479,60 €
Article 28183 – Mat. Informatique		+ 503,00 €
Article 28184 – Mobilier		+ 338,00 €

#### **DM n°2 Régularisation Amortissement Année 2019 Subvention d'équipement du au prorata temporis**

En 2014 une subvention d'équipement d'un montant de 2021,21€ a été versée au SMG35 hors le montant amorti n'est que de 1692,86€. Il convient donc de régulariser cette erreur :

##### **En Investissement :**

	Dépenses	Recettes
Article 13918 Subvention d'investissement	+ 328.35€	
Article 020- dépenses imprévues	- 328.35€	

##### **En Fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 328,35 €	
Chap-42 Article 777 – Quote-part des subventions d'investissement		+328,35 €

#### **DM n°3 Une constatation d'une plus-value doit être comptabilisée sur le Budget 2019.**

En 2018, le SMG35 a vendu la C3 a un agent cela a entraîné une plus-value qu'il est nécessaire de constater dans l'exercice 2019.

##### **En Investissement :**

	Dépenses	Recettes
Article 1064 Réserves réglementées		1 100€
Article 021- Virement de la section de fonctionnement		-1 100€

##### **En Fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
002 – Résultat de fonctionnement reporté		- 1 100€
Article 023 –Virement à la section d'investissement	- 1 100€	

Les élus valident à l'unanimité ces modifications budgétaires.

## 19/10/06 Modifications du programme d'opérations

Suite aux demandes des SMP, le comité décide à l'unanimité d'inscrire les opérations suivantes au programme complémentaire d'opérations n°2 :

MOA	Nom de l'opération	Montant inscription programme 2019
CEBR	Captage prioritaire de Vau Reuzé Etude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage	35 000 €
SYMEVAL (BV Vilaine Amont – Chevré)	Captage prioritaire de Princé Mise en œuvre du programme d'actions	15 700 €
SMPBC	Captage prioritaire de la Couyère Mise en œuvre du programme d'actions	11 016 €
SPIR	Captage prioritaire de la Gentière Mise en œuvre du programme d'actions	20 104 €
C.E.BR.	Restructuration (phase 2) de l'usine de Villejean : prêt Agence de l'Eau	48 934€

## 19/10/07 Assurance statutaire

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que le SMG35 a signé une convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion d'Ille et Vilaine en date du 29/01/2015. Le 28 février 2019, le SMG35 a mandaté le CDG35 pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées en vue de souscrire à un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL.

Il est proposé au comité d'accepter la proposition du CDG35. La compagnie d'assurance retenue est la CNP et le courtier est SOFCAP (compagnie d'assurance identique au précédent contrat).

La durée du contrat est de 4 ans avec une date d'effet au 01/01/2020.

Le SMG35 souscrira au contrat des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL. Les conditions le contrat sont conclues pour 4 ans avec un engagement de taux fermes sur les 2 premières années.

Le taux actuellement est de **5,20%** de la base d'assurance.

La base de l'assurance comprendra obligatoirement le TIB annuel + la NBI + une part optionnelle.

Le SMG35 optera pour la part optionnelle suivante :

Le Supplément Familial + les indemnités et primes + 20 % charges patronales

Les élus décident à l'unanimité de souscrire au contrat groupe proposé par le CDG35 et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires.

## 19/10/08 Fixation du montant de la surtaxe départementale et du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2020

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG. Au vu des incertitudes sur la gouvernance renforcées par la modification de la loi NOTRe, la dépense envisagée pour le renouvellement n'aura pas lieu dès 2020. Par ailleurs, la trésorerie du syndicat reste positive jusque 2027.

Les élus décident à l'unanimité de maintenir pour l'année 2020, le montant du fonds de concours du SMG35 à 0,17€/m3 ainsi le taux de participation à 20% pour les antennes secondaires.

## **19/10/09 Attribution marchés publics et suite à donner : diagnostic des forages AEP d'Ille-et-Vilaine**

Conformément au nouveau Code de la Commande Publique, la Commission d'Appel d'Offres a attribué un marché public. Le marché est un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, sans montant minimum et avec un maximum de commandes (500 000 €). Ce marché pourra faire l'objet de 3 renouvellements, d'une durée de 12 mois, par reconduction expresse. La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise GHI pour un montant du détail estimatif quantitatif de 162237€.

Monsieur Deconchy informe le comité de l'avancement des autres consultations en cours à savoir l'outil informatique sur le suivi des forages. Monsieur Hervé s'interroge et demande des explications sur les données AEP déjà disponibles. Le logiciel reprendra l'ensemble des données existantes sous les différents formats disponibles. Il sera mis à disposition de chaque SMP sur leur secteur.

Monsieur Letournel indique que cet outil devrait pouvoir répondre à diverses questions comme par exemple la réactivité ou pas des forages.

Monsieur Trouslard indique que le Président a attribué le marché étude juridique et statutaire au cabinet Coudray qui comprend quatre points distincts :

- La possibilité d'adhésion directe d'un EPCI ou d'un nouveau syndicat au SMG
- La possibilité d'adhérer à un autre syndicat mixte ouvert
- L'exploitation d'une conduite appartenant au SMG35 par la SPL Eau du bassin rennais
- L'assistance pour la rédaction des conventions de vente/échange d'eau

Les membres du comité prennent acte de ces décisions et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

## **19/10/10 Signature des contrats de bassins versants par le SMG35**

Dans son règlement financier, le SMG35 demande à être signataire des contrats « Bassins Versants ». Le comité autorise à l'unanimité le président ou les vice-présidents à signer ces contrats, sur la base des engagements financiers déjà votés.

## **19/10/11 Information sur l'avancement du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique**

Monsieur Deconchy signale que la date de remise des offres est fixée au 8 novembre.

Monsieur Fauvel rappelle que les deux arrêtés de la préfecture ont fait l'objet d'un recours en justice. Il explique que les services de la préfecture ont demandé au SMG d'apporter des éléments de réponse. Monsieur Trouslard indique que le SMG est assisté par le cabinet Coudray. Une analyse est en cours d'étude et les conclusions seront présentées au prochain comité.

Monsieur Ronsin demande si cette action en justice empêchera la réalisation des travaux. Monsieur Fauvel explique que si le marché est attribué et réalisé avec retard cela entrainera des pénalités importantes.

Monsieur Fauvel précise que le prochain comité permettra de statuer sur la suite à donner.

## **19/10/12 Point d'information sur la dette prise en charge par le SMG35**

Le cabinet « Finance Active », prestataire de services pour la gestion de la dette de l'ensemble des SMP, a réalisé une analyse de la dette prise en charge par le SMG35 (financement des annuités des travaux réalisés par les SMP) au 1 juin 2019. Monsieur Trouslard présente l'étude de finance active.

Monsieur Fauvel rappelle que les emprunts ont tous été contractés par les SMP.

Monsieur Boivent s'interroge sur la durée des emprunts et se demande si on ne pourrait pas l'allonger afin la faire correspondre à la durée de l'amortissement du bien. Il indique que la Caisse des dépôts propose des emprunts sur plus de 30 ans.

Monsieur Trouslard explique que le choix de la durée était en fonction des taux d'intérêt et que ce choix pourrait être revu au moins partiellement.

16h 35 Départ de Messieurs Hervé et Ohier

### 19/10/13 Questions diverses

Points d'information : Loi NOTRE, niveau des ressources AEP

Un certain nombre d'arrêtés sécheresse ont été pris au cours de l'été, différenciés suivant les secteurs. Au vu des dernières pluies, l'ensemble du département devrait passer au niveau vigilance.

Loi NOTRe : Au vu des dernières évolutions plusieurs secteurs du département n'adhéreront plus à un SMP au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les conséquences sur le SMG doivent être étudiées. M. Nadesan souhaite que tout le monde reste adhérent au SMG.

**Prochain bureau : mardi 2 décembre 2019 à 14h30**  
**Prochain comité : mardi 10 décembre 2019 à 14h30**

La séance est levée 17h10

